

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 9 Février 2026

Délibération N° 09/02/2026

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

=====

L'an deux mille vingt-six, le 9 février à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 3 février 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Pierre-Marie SOUILLARD, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Serge BRUNEAU
M. Thierry PLOUVIEZ
Mme Maggy JANSOONE

Était absent :

M. Philippe MERCIER est élu Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Aux termes de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance du Conseil Municipal est arrêté au commencement de la séance suivante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025, ci-annexé. »

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

13/02/2026 S²LOW

ID : 062-216207530-20260209-D_2026_0209_01-DE

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,



**PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 15 décembre 2025**



L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Maire, en suite de convocation en date du 9 décembre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Pierre-Marie SOUILLARD, Nathalie CARTIGNY, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Frédéric HOUPLAIN qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
M. Serge BRUNEAU
Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK
Mme Maggy JANSOONE
M. Lucas CHASSAGNE

Était absent :

M. Thierry PLOUVIEZ

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 25

Monsieur le Maire : « Je vais procéder à l'appel Monsieur Christophe LOURME, Madame Laurence FACHAUX-CAVROS, Monsieur Fabrice CAPRON, Madame Béatrice WOZNIAK, Monsieur Nicolas KUSMIEREK, Madame Lise-Marie MARTEL, Monsieur Philippe MERCIER, Madame Karine GOUBE est excusée et donne procuration à Madame Fachaux-Cavros, Monsieur Pierre-Marie SOUILLARD, Madame Nathalie CARTIGNY, Monsieur Frédéric HOUPLAIN est excusé et donne procuration à Monsieur Mercier, Monsieur Marc LABUR, Madame Fatima ATTINI, Monsieur Serge BRUNEAU est excusé, Monsieur Alain STEUX, Madame Fabienne CAMUS est excusée et donne procuration à Madame Wozniak, Monsieur Thierry PLOUVIEZ est absent, Madame Sandrine NOWAK, Monsieur Christophe COUPARD, Monsieur Jean-Fabrice PINGUIN, Madame Florence CAUDRON, Madame Corinne MERCIER, Madame Aurélie LITTAYE, Madame Angélique DELMEIREN, Monsieur Jean-Christophe CAMBIER, Madame JANSOONE est excusée, Monsieur Lucas CHASSAGNE est excusé, Madame Laura OLENDER.»

Le quorum (plus de la moitié des membres du CM) étant atteint, la séance est ouverte.

Je voudrais juste vous informer en préalable que j'ai reçu ce matin un courrier de Thierry Plouviez qui m'informe qu'il désire siéger désormais en indépendant.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Béatrice WOZNIAK, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Le conseil municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des décisions prises du 9 octobre 2025 au 20 novembre 2025. Pas d'observation.

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents à la séance du 13 octobre 2025, le Conseil Municipal a validé le procès-verbal correspondant. Pas d'observation.

1- Délibérations « Finances et Marchés Publics ».

- 1- 1 Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget
- 1- 2 Versements d'avances sur subventions annuelles
- 1 - 3 Location de matériel de fêtes – fixation des tarifs 2026
- 1 - 4 Ventes ambulantes sur les emplacements publics – fixation des tarifs 2026
- 1 - 5 Marché communal hebdomadaire – fixation des tarifs 2026
- 1 - 6 Participation aux frais de fonctionnement 2026 de la Maison du Temps Libre
- 1 - 7 Mise à jour des méthodes d'amortissement
- 1 - 8 Changement d'imputation – Dépense 2024

2- Délibérations « Travaux, Urbanisme et Services Techniques »

- 2 - 1 Charte d'usage et de sécurité pour les utilisateurs du système d'information du service commun « Informatique, télécommunications et usages numériques »

3- Délibérations « Enfance, Education, Jeunesse, Sport et Associations »

- 3 - 1 Rapport du mandataire de la Ville de Saint-Laurent-Blangy au sein de la SPL Office du tourisme, des loisirs et des congrès Arras Pays d'Artois
- 3 - 2 Fonctionnement des accueils de loisirs de la commune
- 3 - 3 Modification du règlement de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs
- 3 - 4 Modification du règlement de fonctionnement des temps périscolaires (Garderie, cantine, étude surveillée)
- 3 - 5 Pass'Jeune - Renouvellement de la convention de coopération avec la Ville d'Arras
- 3 - 6 Attribution d'aides financières aux athlètes immercuriens
- 3 - 7 Bourse communale d'aide aux activités associatives
- 3 - 8 Contrat colonie – Convention avec la CAF d'Arras pour le développement et l'amélioration des centres de vacances

4- Délibérations « Culture »

- 4 – 1 Avenant à la convention – Réseau M
- 4 – 2 Modification du Règlement du Réseau M – Extension de la gratuité à tous les adhérents
- 4 – 3 Appel à projets politique de la Ville – Demande de subvention pour le salon du livre Bookfest 2026
- 4 – 4 Demande de subvention auprès du Département du Pas-de-Calais pour le Salon du Livre Bookfest 2026
- 4 – 5 Convention de partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et la commune de Saint-Laurent-Blangy relative aux outils d'animation mis à disposition de la Médiathèque

5- Délibérations « Personnel »

- 5 – 1 Personnel Vacataire – Rédaction d'articles destinés au journal communal
- 5 – 2 Création d'un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet

6- Information au Conseil Municipal

- 6 – 1 Modification des horaires de l'hôtel de ville

7- Questions diverses

1-1 Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget.

M. le Maire : « Monsieur Capron vous pouvez liquider.

M. Fabrice Capron : C'est une délibération que l'on prend tous les ans puisque le budget ne sera pas voté au 1^{er} janvier de l'année le budget primitif donc il est prévu dans ce cas-là de pouvoir reconduire les dépenses de fonctionnement à hauteur de ce qui a été voté sur l'année précédente. Cela c'est pour les dépenses de fonctionnement. Et pour les dépenses d'investissement on peut engager jusqu'à 25 % des crédits ouverts sur l'exercice précédent. Donc là vous avez notamment sur la partie investissement les différents montants autorisés par chapitre de dépense pour un montant de 375 000 euros.

M. le Maire : C'est OK ? Vous avez des questions ? OK. Adopté à l'unanimité. »

1-2 Versements d'avances sur subventions annuelles.

M. le Maire : « Versement d'avances.

M. Fabrice Capron : C'est la délibération qui permet de faire un versement d'avance aux associations qui notamment sont conventionnées et perçoivent un montant supérieur à 23 000 euros et qui nécessitent cette convention. Il y a l'ASL, Tennis de Table Immercurien, le COS, l'Etoile Sportive de Saint-Laurent-Blangy et la Société Immercurienne Gymnique. Donc c'est une avance et le solde sera versé en fonction de ce qui sera décidé lors du prochain budget.

M. le Maire : Très bien. Cela va pour tout le monde ? C'est comme tous les ans. Merci pour eux. Adopté à l'unanimité des votants. »

1.3 Location de matériel de fêtes. Fixation des tarifs 2026.

M. le Maire : « Point suivant.

M. Fabrice Capron : La location de matériels de fête donc là on propose de faire évoluer les tarifs au taux de l'inflation c'est-à-dire 1,5%. C'est une décision qui avait été prise d'augmenter tous les ans en fonction de l'inflation pour éviter des effets d'augmentation significative tous les 3 ou 4 ans. Ce sont des situations qui ne sont pas forcément agréables pour personne et il faut mieux le faire évoluer tout doucement au fur et à mesure de l'inflation que brutalement.

M. le Maire : OK. Merci des questions ? Pas d'observation ? Moi, j'ai une question, est-ce que cela nous arrive de louer des chaises, des bancs, des barrières de protection, des pieds de panneau, oui Monsieur Mercier.

M. Philippe Mercier : Rarement Monsieur le Maire. Cela a le mérite d'exister.

M. le Maire : Ce n'est pas une question piège.

M. Philippe Mercier : Très rarement, je n'ai le souvenir d'en avoir eu depuis de nombreuses années.

M. le Maire : Au cas où, vous savez qu'il y a un prix. Adopté à l'unanimité. »

1.4 Ventes ambulantes sur les emplacements publics. Fixation des tarifs 2026.

M. le Maire : Ventes ambulantes. C'est Monsieur Kusmirek.

M. Nicolas Kusmirek : Effectivement, on doit fixer les tarifs des commerces ambulants désirant s'installer sur la commune au 1^{er} janvier 2026 donc vous avez trois types de forfait. Forfait à la demi-journée par semaine, un forfait 1 jour par semaine et un forfait 7 jours sur 7. Les tarifs on met toujours une augmentation tous les ans et on arrondie. Pour votre information, on a six commerçants ambulants qui viennent soit à la demi-journée, soit à la journée et on a aussi un commerçant en forfait fixe c'est la friterie The King qui utilise notamment sur forfait là.

M. le Maire : Très bien ? Pas d'observation ? Les 80 % des délibérations ce soir c'est ce que l'on fait tous les ans. OK. Adopté à l'unanimité. »

1-5 Marché communal hebdomadaire. Fixation des tarifs 2026.

M. le Maire : Marché communal hebdomadaire.

M. Nicolas Kusmirek : C'est la même chose, les tarifs au 1^{er} janvier 2026 pour que les commerçants puissent s'installer soit avec un abonnement à l'année avec un tarif au trimestre, soit un emplacement passager à la demi-journée. Cela arrive parfois d'avoir des demandes pour une matinée. Actuellement on a cinq commerçants qui sont sur le marché du vendredi matin. Ils étaient six encore dernièrement mais la pâtisserie a demandé d'arrêter.

M. le Maire : Pas d'observation ? Tout le monde est OK. Sur le marché, j'ai demandé à Monsieur Kusmirek et Madame Lerat d'engager une petite réflexion comment on appréhende la question du marché car c'est quand même assez aléatoire donc je n'ai pas de vérité par rapport à cela mais c'est

certain que le vendredi matin à part les retraités c'est difficile de toucher une grosse partie de la population. En même temps Arras c'est le mercredi et le samedi et vous allez sur le marché le mercredi et le samedi je vous invite à compter le nombre d'immercuriens que vous allez voir vous allez être impressionnés. Mais c'est normal on est très proche de la ville donc il faut peut-être que l'on organise la question différemment. Certains commerçants cela marche bien d'autre moins bien mais cela c'est logique, l'ancien vendeur de légumes marchait très bien à St Laurent, le vendredi et le samedi par contre le reste de la semaine cela ne marchait pas du tout c'est pour cela qu'il a été contraint d'arrêter. Vous avez par exemple la bouchère le samedi sur Blangy qui marche très bien, c'est une de ses plus grosses recettes pourtant le marché c'est samedi matin à Arras et cela n'empêche pas, c'est très subjectif, on ne sait pas trop et ils vont réfléchir à nous faire des propositions et si vous avez des idées, n'hésitez pas à faire remonter à Mme Lerat ou à Nicolas, moi je suis preneur de tout. Adopté à l'unanimité. »

1-6 Participation aux frais de fonctionnement 2026 de la Maison du Temps Libre.

M. le Maire : « Monsieur Capron.

M. Fabrice Capron : Participation aux frais de fonctionnement 2026 de la Maison du Temps Libre. Une augmentation des tarifs de location des salles, détérioration du matériel, forfait nettoyage de 16 euros si la vaisselle n'est pas faite.

M. le Maire : Très bien. Des questions ? Des observations ? Tout est OK. Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

1-7 Mise à jour des méthodes d'amortissement.

M. le Maire : « Mise à jour des méthodes d'amortissement.

M. Fabrice Capron : C'est de pouvoir permettre d'amortir les biens dont la valeur est inférieure à 1000 euros sur une année à compter du 1^{er} janvier, vous avez les durées d'amortissement pour chaque nature de dépense.

M. le Maire : C'est un sacré boulot, je vous le dis de recenser au niveau des services. CK. Pas d'observation ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

1-8 Changement d'imputation. Dépenses 2024.

M. le Maire : « Changement d'imputation. C'est toujours Fabrice.

M. Fabrice Capron : C'est dans le cadre de la synthèse qualité des comptes qui vous a été présentée, il s'est avéré qu'il y avait une dépense qui était mal affectée notamment la dépense pour l'audit énergétique pour un montant de 16 044 euros qui avaient été positionné à tort sur l'investissement alors que ce sont des frais d'étude, il fallait considérer comme du fonctionnement. Il me semble que c'était lors de la dernière commission plénière où j'avais expliqué les règles pour affecter d'un côté ou de l'autre. En fait dès lors que la dépense n'aboutit pas sur une réalisation c'est nécessairement du fonctionnement par contre si vous faites le même audit mais que derrière on fait des travaux, des choix là on aurait pu laisser en investissement. C'est un rappel qui nous a été fait par Monsieur Delpierre lors de sa visite, c'est le seul endroit où il y a eu une mauvaise imputation. La délibération nous permet de réaffecter sur la bonne partie.

M. le Maire : Je pense qu'une sur des centaines cela va. Des questions ? Des observations ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

2-1 Charte d'usage et de sécurité pour les utilisateurs du système d'information du service commun « Informatique, télécommunications et usages numériques ».

M. le Maire : « Charte d'usage et de sécurité.

M. Fabrice Capron : On est dans le cadre du service unique qui a été mis en place avec la Communauté Urbaine d'Arras. Je vous rappelle on a créé un service unique, il y a la commune d'Arras, le CCAS, la CUA bien entendu, nous et Saint-Nicolas. Donc qui dit nouveau service on devait mettre en place une nouvelle charte des utilisateurs. La charte a pour objectif de garantir la sécurité des systèmes d'information notamment sur la protection des données personnelles dans le cadre du RGPD et aussi réussir à pallier à toute attaque, cyberattaque etc qui peuvent être présentes et qui le sont assez régulièrement pas spécifiquement sur notre collectivité mais vous l'entendez tous les jours pas plus tard il y a un mois ou deux les lycées des Hauts de France qui ont été attaqués, j'ai vu dans le journal le montant mais c'était considérable 22 millions d'euros de frais supplémentaires occasionnés pour remettre tout le système à jour, nouveau matériel etc en plus ils avaient du matériel obsolète. La charte informatique définit les principes d'utilisation concernant l'utilisation des outils numériques donc d'avoir une utilisation éthique et responsable, la protection des données personnelles, la prévention des risques liés au cyberattaque, je vous en ai parlé, le respect des droits de propriété intellectuelle, la bonne utilisation des licences logicielles. Pour la mise en place de cette charte, il va y avoir des actions de sensibilisation, il va aussi y avoir un comité de suivi qui sera un recueil des signalements qui va être créé avec notamment la présence d'un élu de St Laurent pour prendre toutes les problématiques de fonctionnement d'usage de cette charte. Sachant que cela a été présenté au dernier CST, il n'y a pas eu de remarque particulière par les représentants du personnel. Vous avez joint à la délibération le contenu de cette charte.

M. le Maire : OK. Cela va pour tout le monde ? Oui.

Mme Sandrine Nowak : Qui représentera ?

M. le Maire : Je ne sais pas. Il faut que je désigne un élu. Pourquoi vous êtes candidate ? Je le note. OK. Je voudrais juste ajouter par rapport à cela et là je vais prendre ma casquette de Vice-Président chargé du numérique à la Communauté Urbaine, j'ai demandé que soit mis en place à la Communauté Urbaine un comité de pilotage Intelligence Artificielle qui a été réuni déjà deux fois sous ma présidence et a amené le directeur général des services de la CUA a piloté un petit peu cette question pour l'organisation de l'administration. Et donc forcément cette question-là sera ajoutée à la dimension de la charte et comme nous on fait partie du même groupement on sera aussi concerné, je pense que l'on sera aussi amené à ajouter une annexe à cette charte prochainement en ce qui concerne l'IA. C'est un vrai sujet et j'ai demandé à Mme Lerat de travailler là-dessus sur quel type de dispositif on met en place dans la commune sur ces questions et il y a déjà plusieurs pistes de travail examinées par les services. Voilà. Adopté à l'unanimité. »

3-1 Rapport du mandataire de la Ville de Saint-Laurent-Blangy au sein de la SPL Office du tourisme, des loisirs et des congrès Arras Pays d'Artois.

M. le Maire : « Vous avez le rapport du mandataire au sein de la SPL Office du tourisme, des loisirs et des congrès Arras Pays d'Artois, vous savez que c'est Frédéric Houplain qui représente la ville de Saint-Laurent-Blangy car moi-même je représente la Communauté Urbaine. Je pense que vous avez

lu le rapport si vous avez des questions j'y réponds. Oui.

M. Fabrice Capron : Juste pour ma gouverne les retombés médias sont valorisés à hauteur de 5 millions d'euros donc comment sont estimés ces retombés ?

M. le Maire : En fait, ce sont les retombés médias télé, radio, presse c'est-à-dire l'équivalent de ce que l'on payait en pub si vous devez prendre quand vous calculez par exemple 40 minutes de reportage sur une télé et si vous faites le calcul 40 minutes à payer en production cela coûte autant plus tous les articles etc On était à 4 millions d'euros l'année dernière et là on est à près de 5 millions c'est considérable. Et notamment maintenant avec la presse internationale aussi. OK. Cela va pour tout le monde ? Très bien comme je suis président de la SPL je me déporte et je ne participerai pas au vote. Monsieur Houplain ne participera pas au vote non plus car il est administrateur. C'est la même chose si vous êtes président d'association et que vous recevez une subvention vous ne participez au vote mais cela on le sait nous et on le note. Et normalement vous devriez sortir mais cela c'est assoupli car on passerait son temps à sortir. Vous imaginez à la Communauté Urbaine. Adopté à l'unanimité. »

3-2 Fonctionnement des accueils de loisirs.

M. le Maire : « Christophe Lourme, accueil de loisirs.

M. Christophe Lourme : C'est du classique sur la délibération des accueils de loisirs, ce qui change c'est la première partie, ce qui a été mis en gras, on ne met plus précisément les dates on met si on fait deux ou trois semaines ou plus après il n'y a rien de changé.

M. le Maire : Très bien, cela va pour tout le monde ? Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

3-3 Modification du règlement de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs.

M. le Maire : « Règlement de fonctionnement des accueils collectifs.

M. Christophe Lourme : C'est un changement sur les 14 articles que prévoit le règlement de fonctionnement c'est simplement l'article 8 mais c'est pour faire suite à la délibération qui vous a été proposée par Monsieur Capron sur la tarification donc forcément maintenant on applique, il y a rien de particulier et sachez que la CAF aussi change son barème puisqu'avant c'était remis deux fois dans l'année, le barème changeait et maintenant ils partent sur une fois en septembre pour l'année scolaire et c'est plus logique.

M. le Maire : C'est OK pour tout le monde ? Merci. Adopté à l'unanimité. »

3-4 Modification du règlement de fonctionnement des temps périscolaires (Garderie, cantine, étude surveillée).

M. le Maire : « Madame Cartigny

Mme Nathalie Cartigny : C'est le règlement de fonctionnement des temps périscolaires qui a été mis à jour avec les nouvelles modalités de paiement des différents services. Il faut prévoir l'actualisation du coefficient familial et faciliter les modalités d'inscription à la restauration scolaire. Cela va être diffusé auprès des familles qui bénéficient de ce service ainsi que son affichage dans chaque école. J'ai noté que tous les tarifs sont calculés au taux d'effort, celui-ci est appliqué au

quotient familial de la CAF. Ensuite on vous donne les horaires de la garderie avec les tarifs plancher plafond, comme vous avez lu ce n'est pas la peine que je détaille. Restauration scolaire c'est pareil, les inscriptions 24 h à l'avance. L'étude surveillée qui ne sait fait que dans une école, deux périodes sur l'année. Ensuite on parle du PAI, cela concerne les enfants qui ont des problèmes de santé. Ensuite vous avez la charte commune aux activités périscolaires.

M. le Maire : Parfait. Cela va pour tout le monde ? Oui. Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

3-5 Pass'jeune. Renouvellement de la convention de coopération avec la ville d'Arras.

M. le Maire : « On revient avec Monsieur Lourme avec le Pass'jeune.

M. Christophe Lourme : On s'adresse à nos ados, ce n'est pas nouveau le Pass'jeune. Sachez que l'on a vendu 122 Pass à Saint-Laurent-Blangy et vous pouvez être très fiers car on augmente depuis deux ans cela veut dire que l'on répond vraiment à une demande des ados et j'avais demandé aux services pour pouvoir comparer avec d'autres villes. Par exemple, la ville de Saint-Nicolas c'est une quarantaine, nous on a 122 et cela augmente depuis deux ans. L'idée c'est de renouveler et sachez aussi qu'à chaque fois on fait un bilan on écoute les jeunes, je rappelle que l'on avait réuni notamment les jeunes de Saint-Laurent. On avait essayé le lundi 30 juin pour avoir leur sentiment et on améliore le système c'est comme cela qu'il y a des pourparlers actuellement avec l'AAS pour qu'ils puissent y accéder avec ce Pass'jeune et notamment l'AAS pourrait dans le cadre du cyber espace proposer à tous les jeunes de la Communauté Urbaine de venir se former parce que c'est important le numérique d'autant plus pour leur génération.

M. le Maire : OK, parfait. Cela va pour tout le monde ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

3-6 Attribution d'aides financières aux athlètes immercuriens.

M. le Maire : « Fabrice attribution aux athlètes.

M. Fabrice Capron : Ce sont des attributions d'aide financière aux athlètes immercuriens pour l'année 2026. Cela de 600 euros à 300 en fonction du niveau. 600 euros aux athlètes immercuriens licenciés dans une association locale figurant sur la liste nationale des sportifs de « haut niveau » ensuite la même chose mais en espoir mais là c'est 250 euros. Si vous êtes immercurien et que vous participez à une compétition mondiale il y a une aide de 500 euros, une compétition européenne 350 euros. Et la petite particularité c'est qu'aussi pour les athlètes immercuriens mais qui seraient dans une association non immercurienne mais qui participent à des championnats de France, Fédération Olympique, non Olympique et paralympique cela nous permet de leur donner aussi une aide de 300 euros puisque ce n'est pas forcément une activité qui existe sur la commune mais voilà si la personne performe il n'y a pas de raison de ne pas l'accompagner au même titre que les autres.

M. le Maire : OK. Cela va ? Oui.

Mme Sandrine Nowak : Une question outre effectivement le soutien financier le coup de pouce, est-ce qu'il existe un dispositif proposé par la collectivité de Saint-Laurent ou par la Communauté Urbaine d'Arras pour accompagner notamment les sportifs de haut niveau au-delà dans leurs différentes démarches et notamment le après, vers l'emploi, les accompagner dans un projet.

M. le Maire : Non.

Mme Sandrine Nowak : D'accord. Alors il peut y avoir des réflexions portées par France Travail.

M. le Maire : Nous on n'est pas sollicité, la ville n'est pas sollicitée. Ici les sportifs de haut niveau généralement c'est surtout l'ASL qui a elle des dispositifs qui sont très performants sur l'accompagnement des sportifs après. En fait, ils ont tous déjà un boulot en étant sportif de haut niveau parce que simplement pour la raison pour laquelle ils ne peuvent pas en vivre de leur sport donc ils n'ont pas le choix tant qu'ils sont étudiants ils sont étudiants mais dès qu'ils peuvent entrer dans la vie active, je pense à Loïc, à Adrien il est kiné. Ils ont tous un job, ils ne vivent pas du sport du haut niveau. Sur le restant de la Communauté Urbaine honnêtement je n'en sais rien. Je ne sais pas si la Communauté est sollicitée, ce n'est pas dans ses compétences au départ. Après peut-être qu'individuellement les athlètes les font mais je ne sais pas répondre en tout cas nous on n'a jamais été sollicités sous cette forme-là. On est sollicité pour faire du lien généralement avant pour leur trouver du boulot, essayer de trouver une entreprise qui va les prendre en apprentissage ou autre chose. C'était le cas pour Loïc sur Leroy FISHCUT mais le reste non. Cela n'arrive pas jusque là pour l'instant. OK. Adopté à l'unanimité. »

3-7 Bourse communale d'aide aux activités associatives.

M. le Maire : « Monsieur Capron, bourse communale d'aide aux activités associatives.

M. Fabrice Capron : Délibération commune donc c'est un dispositif de bourse aux activités associatives. Les conditions d'attribution ce sont pour les enfants nés entre 2008 et 2022, il faut qu'ils adhèrent à une association dont le siège sur Saint-Laurent-Blangy et une association qui bénéficie d'un agrément Jeunesse ou Sport. L'aide varie entre 25 et 50 euros en fonction du quotient familial.

M. le Maire : Ce que je souhaiterais parce que dans l'appellation courante on dit les coupons coup de pouce, je souhaiterais que cela apparaisse dans les délibérations que l'on sache de quoi on parle. Cela fait 20 ans que l'on parle des coupons coup de pouce et bourse communale aux activités donc il y en a deux ? Non c'est la même chose. Vous pouvez écrire bourse communale d'activité coupon coup de pouce que l'on sache. Cela va pour tout le monde ? C'est OK ? Merci. Adopté à l'unanimité. »

3-8 Contrat colonie. Convention avec la CAF d'Arras pour le développement et l'amélioration des centres de vacances.

M. le Maire : « La délibération suivante, c'est Nathalie Cartigny qui va nous parler de contrats colonie.

Mme Nathalie Cartigny : Contrat colonie donc convention avec la CAF pour le renouvellement du contrat colonie pour 2026 pour 50 places. On a actuellement 48 inscrits pour le séjour. C'est une aide de financement accordée aux collectivités la commune de Saint-Laurent est concernée par ce dispositif pour le séjour neige prévu en février 2026, nous partons à Bernex. Je suppose que tout le monde est d'accord pour signer cette convention.

M. le Maire : Très bien. Des questions ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

4-1 Avenant de la convention Réseau M.

M. le Maire : « Monsieur Lourme point suivant, convention du réseau M.

M. Christophe Lourme : Sachez que le réseau M aura 10 ans en juin 2026, l'idée de cette convention qui vous est proposée c'est de renouveler cette convention jusque 2028 et d'harmoniser nos pratiques comme le paiement des navettes, les logiciels qui représentent une somme importante. Actualiser aussi le fait qu'Achicourt et Beaurains qui ont un projet commun, on l'a déjà évoqué ici au sein du conseil vont représenter une entité, ils auront une médiathèque pour les deux communes et notre réseau M c'est Arras, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas, Achicourt et Beaurains réunies sous une entité. Sachez aussi que depuis le 1^{er} novembre on a une coordinatrice du réseau M, on avait demandé car cela représentait beaucoup de travail pour nos collectivités. Cette personne est arrivée depuis le 1^{er} novembre, elle est 15 heures sur St Vaast, c'est un contrat de 20 heures par semaine.

M. le Maire : Très bien. Cela va pour tout le monde ? Adopté à l'unanimité. »

4-2 Modification du Règlement du réseau M. Extension de la gratuité à tous les adhérents.

M. le Maire : « Modification du règlement. Allez- y Monsieur Lourme.

M. Christophe Lourme : On continue toujours dans le réseau M, les différents maires se sont rassemblés en copil, en comité de pilotage cela date de mars 2025. Il vous est proposé en fait de passer la gratuité du réseau M parce qu'avant vous faisiez partie du réseau M vous aviez la gratuité mais on avait déjà débattu là-dessus car d'autres communes qui s'apprêtaient à y rentrer pour avoir cette gratuité mais il s'avère aussi que d'autres critères je pense notamment au Département si on n'ouvrait pas cette gratuité du réseau M on pouvait perdre d'autres aides. C'est l'idée.

M. le Maire : C'est plus concret que cela le Département conditionne son accompagnement, son financement la gratuité puisque c'est la politique départementale or comme il y a un projet en cours de réalisation de médiathèque à Beaurains et à Achicourt vous l'avez lu dans la presse. Si on veut bénéficier de l'accompagnement du Département pour financer il fallait imposer la gratuité dans la mesure où c'est gratuit dans le réseau M je ne vois pas comment on peut faire pour faire en sorte que ce ne soit pas gratuit y compris les personnes qui sont extérieures. La gratuité cela veut dire que chaque habitant d'où qu'ils viennent en l'occurrence le Département dit moi si je finance c'est pour tous les habitants de tout le Pas-de-Calais et je ne vois pas pourquoi ceux de Beaurains vont pas payer et ceux de Outreau vont payer. C'est pour cela qu'il y a un dispositif collectif de gratuité.

M. Christophe Lourme : Je sais qu'avant on demandait 15 euros par enfant et 60 euros par adulte. Cela pouvait représenter une certaine somme. Voilà ce qu'il en est pour cette délibération.

M. le Maire : OK. Très bien. Merci pour eux. Adopté à l'unanimité. »

4-3 Appel à projets politique de la Ville. Demande de subvention pour le salon du livre Bookfest 2026.

M. le Maire : « Monsieur Lourme.

M. Christophe Lourme : On est sur le Bookfest, la demande de subvention pour le salon du livre. On s'adresse à l'Etat c'est la politique de la ville, l'idée d'avoir un financement par l'Etat à titre indicatif on est au titre de 10 000 euros pour les deux communes. Je rappelle ce Bookfest a lieu à Saint-Nicolas pour des raisons pratiques mais c'est un salon du livre porté par la ville de Saint-Laurent-Blangy et la ville de Saint-Nicolas.

M. le Maire : Oui, on ne met pas de somme parce que le budget de l'Etat n'étant pas voté je défie

quiconque de me dire combien on aura en 2026. Si on peut avoir 10 000 c'est bien, 12 c'est mieux si on a en 9 on s'en sort bien. Tant que l'argent n'est pas arrivé, je vous rappelle que j'ai démarré l'année avec un sous-préfet qui nous expliquait que tous les engagements pris par le Préfet ne pouvait pas être tenus parce qu'ils n'avaient pas l'argent pour payer et cela c'était l'année dernière à la même époque. C'est une opération qui est identifiée par l'Etat, le sous-préfet de la politique de la ville est d'ailleurs là chaque année et c'est quelque chose auquel il accroche bien. Voilà politique de la ville, cela vous va on essaie de récupérer un peu de sous. Adopté à l'unanimité. »

4-4 Demande de subvention auprès du Département du Pas-de-Calais pour le salon du livre Bookfest 2026.

M. le Maire : « Département.

M. Christophe Lourme : Pareil, la même demande de subvention en fonction des finances là on s'adresse au Département. La somme autour de 2 250 euros, je rappelle c'est pour les deux communes. C'est un financement c'est lié à l'autre délibération c'est évidemment pour toucher une partie pour l'aide au salon du livre.

M. le Maire : OK. Merci. Adopté à l'unanimité. »

4-5 Convention de partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et la commune de Saint-Laurent-Blangy relative aux outils d'animation mis à disposition de la Médiathèque.

M. le Maire : « Convention de partenariat entre le Département et la Commune.

M. Christophe Lourme : C'est du matériel qui est prêté par le Département que l'on n'avait plus depuis un an car il n'avait plus de personnel à mettre à disposition ce matériel. Donc revient le projet de la convention de partenariat qui vous est proposé jusqu'au 31 décembre 2028. On repart pour quelques années pour avoir à disposition ce matériel qui est indispensable dans toute médiathèque pour accueillir une exposition sur différents thèmes et c'est intéressant car ils ont des supports innovants, je pense notamment à notre population jeunesse, le livre n'est plus classique comme on a connu, c'est le livre interactif et ils sont à la pointe et c'est intéressant d'avoir ce genre de matériels.

M. le Maire : C'est OK pour tout le monde ? Merci. Adopté à l'unanimité. »

5-1 Personnel vacataire. Rédaction d'articles destinés au journal communal.

M. le Maire : « Personnel vacataire c'est Fabrice ;

M. Fabrice Capron : C'est rédaction d'articles destinés au journal communal, on a l'habitude de la prendre tous les ans. C'est pour permettre la rédaction de certains articles dans le cadre de notre journal communal pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin pour un contrat de 20 heures mensuelles et rémunéré à un taux horaire de 110 % du SMIC.

M. le Maire : OK. Merci. Pas d'observation ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

5-2 Création d'un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

M. le Maire : « Assistant de conservation principal.

M. Fabrice Capron : C'est la création d'un poste à la médiathèque suite à la réussite d'un concours d'une de nos collaboratrices.

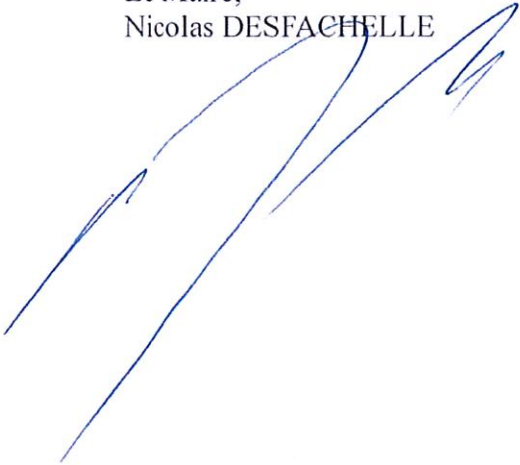
M. le Maire : C'est Pauline. On va devoir le publier ?

M. Fabrice Capron : Oui, je pense.

M. le Maire : Alors si vous êtes interpellés c'est comme d'habitude, je ne crée pas de poste, c'est simplement un fonctionnaire qui vient d'obtenir son concours donc qui va changer de statut, de grade. Donc je suis obligé de publier et que je vais recevoir des candidatures. Vous savez qu'il n'y a pas de poste, c'est Pauline. Cela rend des gens malheureux et nous on répond à toutes les sollicitations. Adopté à l'unanimité. »

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 18h40.

Le Maire,
Nicolas DESFACHELLE



La Secrétaire,
Béatrice WOZNIAK

